
Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR24.02PR

concernant

une demande de crédits d'investissement de CHF 4'395'225.- pour le renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la ville, de CHF 303'850.- pour le renouvellement des chaussées, de CHF 934'670.- pour les travaux liés à l'évacuation des eaux et de CHF 200'000.- pour les mesures et études de mobilité liés au renouvellement des réseaux pour l'année 2024

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 5 février 2024.

Elle était composée de Madame Rachel RYTZ et Messieurs Jean-François CAND, Kevin DELAY, Olivier DI PRINZIO, Philippe PAVID et de la soussignée, désignée présidente. Messieurs Julian MICHOUUD et Laurent THIÉMARD étaient absents et non remplacés.

La délégation municipale était composée de Messieurs Benoist GUILLARD, Municipal, Jean-Michel GERMANIER, Chef de service (SEY), André FAVRE, Responsable patrimoine industriel (SEY), Sandro ROSSELET, Chef de service (STE, devenu MEI), Vincent NICOLET, Responsable bureau technique (STE, devenu MEI), Benoît CORDAY, Responsable Mobilité (MOB devenu MEI). Nous les remercions pour la qualité de leur présentation et leurs explications, ainsi que leurs réponses circonstanciées à nos nombreuses questions.

Chaque année, notre Conseil est sollicité pour accorder un montant de plusieurs millions (4-5 mio) relatif à l'entretien des réseaux d'eau, de gaz et d'électricité. Il s'agit d'un crédit-cadre ayant pour but de planifier sur une année, en l'occurrence 2024 dans le présent préavis, les travaux à effectuer, ceci afin de minimiser les risques de fuites et les travaux dans l'urgence, qui engendrent des coûts supplémentaires certains. Bien que le taux minimal de renouvellement de 2% l'an ne soit pas encore atteint, l'on peut noter un net effort fait en la matière ces dernières années, de même qu'un suivi accru des différents indicateurs permettant ainsi une meilleure planification des travaux. En ce qui concerne les différentes fuites, dont la valeur seuil a été fixée à 12 fuites par an, il est à relever que s'il y a plusieurs fuites sur un même tronçon, chacune d'elle est comptabilisée comme une fuite, raison pour laquelle, au vu de l'état de certains tuyaux, les valeurs semblent relativement élevées.

En outre, afin d'assurer une vision d'ensemble sur les crédits octroyés les années précédentes, le présent préavis reprend aussi les crédits-cadre des années 2019 à 2023. Cette manière de procéder, mise en œuvre sur demande de la COFI, est également fort appréciée par les membres de la commission, dans la mesure où elle assure une meilleure transparence sur le suivi financier de ces crédits-cadre dont le montant est très important. La durée d'exécution de ces préavis peut toutefois interpeller. A cet égard, il faut savoir que lors de gros travaux, il est parfois nécessaire de stabiliser le sol (1-2 ans) avant de poser le tapis final, ce qui engendre de facto une certaine durée jusqu'à la finalisation des travaux du préavis en question. En outre, en ce qui concerne la facturation finale, qui détermine la

clôture du préavis concerné, celle-ci intervient en moyenne 1 année après la fin des travaux, ce qui explique que certains de ces préavis ne sont pas encore clos.

Cela étant, en ce qui concerne le préavis 2024, il est à relever que 5 secteurs ont été considérés comme prioritaires, à savoir :

- **Giratoire Haldimand/Industrie/Corday** : l'enjeu principal de la réfection de ce tronçon est sans nul doute le giratoire. En effet, il s'agit d'un axe prioritaire avec 12'000 véhicules par jour, de sorte qu'il est important que les étapes de chantier soient planifiées, ce qui diminue les contraintes, pour permettre de garder un sens de trafic avec des déviations par d'autres sens l'une dans un sens et l'autre dans l'autre sens pour éviter une surcharge. Il est également envisagé d'éventuellement faire appel à un mandataire externe pour assurer la fluidité du trafic sur cet axe et de prévoir une signalisation externe au niveau des sorties d'autoroute déjà.
- **Rue de Clendy-Dessous** : élément séparatif eaux claires et eaux usées sur 350 mètres avec des fouilles de 3m50 de profondeur. La phase d'enquête est terminée ; la validation de la DGE a en outre déjà été donnée. L'idée est également d'amener de l'énergie pour faire vivre ce nouveau quartier.
- **Avenue Général-Guisan 1-27 & 49-79** : réfection totale de la rue pour avoir un tronçon neuf et arborisation, mais pas de changements des gabarits. Réaménagements ponctuels pour améliorer la qualité de la zone 30 (amélioration des mesures de modération et sécurisation des carrefours). Un nouvel arrêt de bus compatible à la LHand est prévu au sein du quartier. Il remplacerait les deux arrêts existants. Aucune suppression des places de parking n'est prévue à terme, hormis pendant les travaux, en raison de la haute occupation du stationnement dans ce quartier. L'idée est également d'anticiper l'évolution électrique dans ce quartier (transport de l'électricité photovoltaïque sur la base du potentiel de production identifié, implantation de pompes à chaleur, charge de véhicules électriques, etc.)
- **Rue de la Faïencerie**

Une adaptation du calendrier tel que présenté dans le préavis est à signaler : les travaux relatifs à l'Avenue Général-Guisan 49-79 sont reportés de février à mars/avril, ceci en lien avec les travaux du chauffage à distance (CAD) qui ont déjà commencé. L'avantage de planifier les travaux avec les fouilles d'Y CAD, c'est l'assurance pour la Ville de faire les travaux avec de véritables clés de répartition (par volumes), y compris pour les entreprises de génie civil et d'appareillage, qui ne viennent ainsi qu'une seule fois sur le chantier au lieu de plusieurs, d'où une diminution des coûts par mutualisation, soit une véritable économie d'échelle.

Bien que depuis plusieurs années déjà les services travaillent ensemble afin d'optimiser les travaux menés (minimiser les interventions sur l'espace public, réduire les nuisances pour les riverains et réduire les coûts), il n'empêche que la question se pose de savoir si c'est vraiment au bon endroit que l'on agit. Aussi, d'un système de planification empirique et historique, la Ville entend se doter d'un système d'asset management, c'est-à-dire d'un système expert de diagnostic permettant de modéliser le réseau yverdonnois afin de jouer des scénarios ainsi déterminer scientifiquement comment investir au bon endroit et avoir un meilleur retour sur investissement. Cette évolution va dans le sens des attentes de la commission, qui sans remettre aucunement en cause la nécessité de ces investissements, certes importants - il paraît en effet inconcevable de refuser de procéder à la réfection de tuyaux complètement usés – souhaite que ceux-ci soient planifiés le mieux possible pour assurer à terme une meilleure efficacité et efficacité de notre réseau.

Conclusions :

Eu égard à ce qui précède, c'est donc à l'unanimité des membres présents que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter ce préavis.

Natacha RIBEAUD EDDAHBI, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 26 février 2024